

I N Q U I S I Ç Ã O E M Á F R I C A

L'Inquisition Espagnole à la
frontière de berbérieOran-Mazalquivir,
XVI^{ème} et XVIII^{ème} siècles

*Malheureusement,
l'historiographie a peu
avancé dans les dernières
décennies sur la recherche
du rôle de l'Inquisition
espagnole en Afrique
du Nord. Faisant partie
d'un sujet encore
marginal et margé,
car c'est l'étude
des sociétés
qui sont satisfaites
dans la frontière
méridionale
du Méditerranée,
l'activité inquisitoriale
effectuée dans
les territoires africains
qui ont constitué
l'Espagne n'a pas encore
d'études particulières
pour chacune
de ces enclaves,
aussi bien que
de l'établissement
des nécessaires
contextes généraux.*

Beatriz Alonso Acero
Instituto de História-CSIC
Madrid

*I*ntrouduktion

L'accès de l'Espagne et du Portugal aux côtes atlantiques et méditerranéennes de l'Afrique à partir du XV^e siècle culmine avec l'établissement des diverses enclaves chrétiennes dans un territoire dominé par l'Islam. En raison du système d'occupation restreinte grâce auquel on procède à sa conquête, en conquérant seulement les zones côtières et sans avancer vers l'intérieur, ces territoires se transformeront en réduits isolés dans les terres de l'Islam¹. En cette frontière de Berbérie, où Chrétienté et Islam maintiennent une confrontation du caractère politique que surpasse les divergences religieuses, l'Église devra jouer un important rôle. L'Église devra faire face à une triple facette, dans laquelle ce sera tellement important de maintenir la foi des chrétiens qui habitent dans ces enclaves, comme le rachat et l'accueil des captifs de l'infidèle, sans négliger le travail de l'endoctrinement et conversion des musulmans et des juifs. Afin de faire plus efficace la surveillance dans la réali-

¹ Sur le concept d'occupation restreinte et son application à la frontière nordafricaine, *vid.* R. RICARD, "Les établissements européens en Afrique du Nord du XV^e au XVIII^e siècle et la politique d'occupation restreinte", *Revue Africaine*, vol. 79, 1936, pp. 687-688, et *ibidem*, «Le problème de l'occupation restreinte dans l'Afrique du Nord (XV-XVIII siècles), *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, n.º 8, 1936, pp. 426-437, aussi bien que F. BRAUDEL, "Les Espagnols et l'Afrique du Nord de 1492 à 1577", *Revue Africaine*, vol. 69, 1928, pp. 184-233 et 351-410. Traduction espagnole dans F. BRAUDEL, *En torno al Mediterráneo*. Barcelone, 1996, pp. 41-100.

sation de l'orthodoxie le plus strict en matière de la foi, l'Église, de la main de la Couronne elle-même, elle s'est servi de l'activité inexorable du Saint-Office de l'Inquisition. La manière d'agir est parue à laquelle l'Espagne avait dans ses possessions italiennes et américaines, parce que l'Espagne fait valoir dans Afrique du Nord la défense de la foi catholique par le recours à l'Inquisition. En accord avec ces presupposés, notre étude propose comme objectif principal d'aborder le rôle de l'Inquisition espagnole en Afrique du Nord. Pour cela nous approfondirons dans l'actuation de ce tribunal religieux pendant XVI^e et XVII^e siècles, en prenant comme base sa présence sur Oran-Mazalquivir, places fortes espagnoles par excellence dans les territoires du Magreb actuel.

La ville d'Oran a été conquise en 1509 avec de l'argent de l'archevêché de Toledo, dans une rapide opération commencée par le cardinal Cisneros et dirigée par Pedro Navarro. Oran devient tôt l'axe de la présence espagnole en Afrique du Nord. Celui-ci est le seul territoire de Berbérie auquel on transfère beaucoup des normes administratifs, sociales, économiques et religieux établis par les Rois Catholiques pour les villes de la Péninsule reconquises dans les dernières décennies du XV^e siècle. Oran et son port proche et magnifique, Mazalquivir, conquis en 1505, deviennent un double prèside dont la défense est exercée par une nombreuse garnison. Celui-là on met en marche un programme de construction des châteaux et des forteresses selon les traités les plus avancés de la fortification, celle qu'ils essayent de transformer une vieille enclave musulmane dans une inexpugnable place forte chrétienne. Mais ce double prèside, qui était tant un lieu depuis lequel on exerce une domination comme depuis où on offre une protection, finira bientôt en traversant les frontières de la place militaire. L'établissement rapide de la population civile, la présence des ordres religieux et le commencement des structures administratives, sociales et économiques, ils transforment tôt à Oran en une authentique ville qui, sans laisser ses propres caractéristiques de place forte de la frontière de Berbérie, maintient aussi des caractéristiques que dans une grande mesure sont semblables aux villes castillanes de la Péninsule.

Cependant, Oran et Mazalquivir également vont souffrir les insuffisances de l'occupation avec laquelle les Espagnols ont fait leurs incursions en Afrique du Nord. Isolés en terre d'infidèles, ses habitants vérifient comment c'est impossible de se ravitailler avec ce que ses vergers et bétails produisent, tandis que les envois que fait la Couronne depuis l'Espagne ne sont tellement fréquents, ni rapides ni assurances comme ils devraient pour satisfaire leurs nécessités. Ces circonstances causent bientôt la ressource à la collaboration avec des autres groupes de population, définis par des pratiques religieuses différentes des chrétiens. Il est alors quand musulmanes et juives, au delà de la lutte entre les cultures, ils deviennent la ressource à laquelle aller comme option pour la survie. Les pénalités souffertes par les soldats qui défendent ces villes sont, aussi, dans la base des désertions qui aboutissent l'entrée du soldat en terre d'infidèles et dans sa conversion probable à l'Islam comme formule pour maintenir la liberté. En accord avec ces presupposés, l'Église définit sa présence et ses fonctions dans ces territoires de la frontière de Berbérie à partir des relations que les chrétiens fixent avec des musulmans et des juifs, avec lesquels ils entrent en contact même dans les remparts qui délimitent ces enclaves espagnoles en Afrique du Nord. Cette relation entre les cultures serait, en effet, qui active l'exécution inquisitorial dans ces villes, en connaissance de la menace que la coexistence de ces trois religions pourrait arriver à exercer sur l'observance stricte de la foi catholique.

R*eligion et inquisition à Oran:
fonctionnement et objectives*

Depuis son établissement en Espagne, par bulle de Sixto IV de 1478, la Suprême et Générale Inquisition avait fonctionné à partir d'un Conseil sous lequel agissaient divers tribunaux distribués par toute la géographie espagnole. Sa juridiction avait été prolongée aux terres incorporées à l'Espagne pendant les années finales du XV^e siècle et les premières décennies du XVI^e². Dans le cas concret de l'Afrique du Nord, Oran allait être le premier et seul territoire avec un propre tribunal inquisitorial, circonstance qu'on doit mettre en relation avec le désir des rois espagnols de que cette enclave devienne la tête de la présence espagnole dans Berbérie. Neuf ans après la conquête, en mars 1516, don Martín de Beydaçar était nommé inquisiteur d'Oran. Néanmoins, tôt deviendrait évidente l'impossibilité que ce tribunal atteigne plein fonctionnement, en raison du manque d'avocats. En 1525, Oran perd la capacité de contrôler sa propre tribunal du Saint-Office et, en date de ce moment, la commande et la surveillance pré-établies pour maintenir l'orthodoxie chrétienne dans ces villes passe à être effectué par un tribunal de la Péninsule. En particulier, celui de Murcia, créé en 1488³, serait responsable depuis lors pour résoudre les sujets inquisitoriaux des deux enclaves⁴, bien qu'un certain sujet d'importance ou de gravité spéciale pourrait être traité par le tribunal de Toledo, donnée l'autorité religieuse de son archevêque sur ce double présidence.

Le court chemin parcouru par le tribunal d'Oran finira en 1536, avec sa suppression définitive. De ce moment, Oran a été égalé au reste des villes espagnoles en Afrique du Nord dans ce qu'à la présence de l'Inquisition se réfère. Si les affaires inquisitoriales d'Oran étaient résolues par le tribunal de Murcia, ceux de Melilla (conquis en 1497) et le Peñon de Vélez du Gomera (récupéré en 1564) le feraient en passant par le tribunal de Grenade, tandis que ceux de Larache et du Mámora, villes de l'Atlantique marocain annexés à la Monarchie Hispanique dans le deuxième décennie du XVII^e siècle, seraient résolus dans le tribunal de Séville. D'autre part, les villes que le Portugal conquerrait dans les côtes atlantiques du Maroc et qui ont été levées à la monarchie en 1580 ont maintenu la démarche inquisitorial dans le tribunal portugais correspondant, dans ce cas dans cet de Lisbonne⁵. Malheureusement, l'historiographie

²J. CONTRERAS, J.P. DEDIEU, "Geografía de la Inquisición de España: la formación de los distritos, 1470-1820", *Hispania*, XL, 144, 1980, pp. 37-93.

³J. BLÁZQUEZ MIGUEL, *El tribunal de la Inquisición de Murcia*. Murcia, 1986. L'auteur affirme que grand partie du dossier de l'Inquisition de Murcia est perdue, en raison des agents externes (mite et humidité), et de l'activité du Conseil, qui a brûlé en 1800 tous les papiers du XVI^e siècle et du XVII^e siècle, pour les considérer inadéquats. Par cette cause, les chercheurs nous disposons seulement des relations de causes -outre quelques lettres -, envoyées à Madrid, pour connaître l'activité du tribunal de Murcia. Pour l'endroit de ces relations, *vid.* du même auteur, "Catálogo de los procesos inquisitoriales del Santo Oficio de Murcia", *Murgetana*, LXXIV, (1987), pp. 5-109.

⁴De la conquête de ces deux villes nordafricains, ils seront Malaga et Cartagena les ports de l'Espagne qui, donnée leur plus grande proximité à ces latitudes du continent voisin, canaliseront les contacts entre la péninsule et eux. Jusqu'à les années 80 du XVI^e siècle, le port de Malaga exerce le rôle fondamental dans cette communication entre l'Espagne-Oran. La non-existence d'un tribunal inquisitorial propre jusqu'à 1526, date de création de celui de Granada, qui comprend aussi sous sa juridiction Malaga et à Almería, a empêché que, en disparaissant le tribunal de l'Inquisition d'Oran en 1525, ces territoires nord-africains puissent être placés sous la juridiction de celui de Grenade, encore inexistant, et ils doivent recourir à celui de Murcia, qui avait été déjà créé en 1488.

⁵F. BETHENCOURT. *La Inquisición en la época moderna. España, Portugal, Italia, siglos XV-XIX*. Madrid, Akal, 1997.

a peu avancé dans les dernières décennies sur la recherche du rôle de l'Inquisition espagnole en Afrique du Nord. Faisant partie d'un sujet encore marginal et margé, car c'est l'étude des sociétés qui sont satisfaites dans la frontière méridionale du Méditerranée, l'activité inquisitoriale effectuée dans les territoires africains qui ont constitué l'Espagne n'a pas encore d'études particulières pour chacune de ces enclaves, aussi bien que de l'établissement des nécessaires contextes généraux.

Quant à Oran-Mazalquivir, le représentant principal de l'Inquisition dans ce double prèside est le vicaire, délégué de l'archevêque de Toledo et le plus important responsable de l'Église à Oran. Par le rôle qui va effectuer, semblable à celui du gouverneur et capitaine général dans les versants civil, militer et judiciaire, le vicaire devait réunir des qualités spécifiques, entre lesquelles on trouvait celles d'être "noble y por lo menos Christiano viejo por aver de estar entre tantos infieles, muy christiano y caritativo, piadoso y afile, para tratar muy de veras de su conversión"⁶. Le vicaire se mette à la tête de l'Église Majeur, l'aidant dans sa tâche plusieurs chapelains. À partir de ce temple, le vicaire fait son travail pour maintenir la foi catholique dans les villes "administrando los sacramentos, celebrando los divinos officios y reformando los vicios y pecados publicos con mucho cuydado y diligencia"⁷, c'est pourquoi on gagnait l'appui et la collaboration des autorités séculaires, aussi bien que de l'ensemble des paroissiens. En plus de ces fonctions, le vicaire effectuait la position du commissaire du Saint-Office. Comme telle, sa mission était celle de recevoir des dénonciations et demander des preuves contre ceux inculpés, par l'audition des témoins, en les remettant postérieurement aux inquisiteurs, qui doivent décider selon chaque cas. Néanmoins, il y a des occasions dans lesquelles les suspects sont remis par le gouverneur lui-même de chaque ville ou par son grand maire.

La méthode d'activité du Saint-Office dans ce double prèside ne différait pas généralement de ce que c'est habituel. Toute personne qui considèrât qu'elle avait agi en marge de l'orthodoxie catholique pouvait se présenter par volonté propre devant le vicaire. Celui-ci était une attitude peu fréquente qui, néanmoins, s'accroissait dans l'occasion de la concession d'un certain édit de grace, parce que celui-ci assurait une plus grande bienveillance dans le traitement inquisitorial. Il était plus habituel d'aller par obligation, après avoir été dénoncé par quelqu'un dans le délai établi par un édit de foi. Après la première confession devant le vicaire, dans sa qualité de commissaire du Saint-Office, ou devant une autre personnalité autorisée, comment des priores des convents de dominicains, des franciscains et des religieux de la Merci dans les villes, l'inculpé est envoyé au tribunal de Murcia. Dans cette ville il fait une seconde déclaration, arrivant plus tard à la prison secrète, où il est enfermé jusqu'à son procès soit résolu.

La documentation consultée démontre que le but principal des membres du tribunal, en jugeant les cas remis depuis la place nord-africaine, est celle de les réinsérer dans sa culture et dans sa religion, au-dessus du délit qu'ils ont commise. L'abjuration *de levi* ou *ab vehementi*, ferme beaucoup des relations de causes de foi analysées, parce que l'Inquisition disculpe tous les suspects qui regrettent leur activité, en la justifiant pour une certaine cause. Ces accusés que, en ayant admis leur erreur, ne se retractent pas de lui, ont été condamnés aux punitions qui pouvaient inclure la confiscation de

⁶F. JIMÉNEZ DE GREGORIO, "Relación de Orán" por el vicario don Pedro Cantero Vaca (1631-1636): *Hispania*, tomo XXII, n.º 85 (1962), p. 115.

⁷Pedro Rodríguez, proviseur et vicaire d'Oran et de Mazalquivir. (A(rchivo) G(eneral) de S(imancas). G(uerra) A(ntigua), leg. 579, s. f. / 26 septiembre 1601. Consulta del Consejo de Guerra).

biens et les fléaux, l'exil et, dans des situations exceptionnelles, la prison perpétuelle et l'épouvantable condamnation à galères. Dans presque aucun des dossiers consultés, malgré la gravité de certains, apparaît la sentence de relaxation proprement dite, mais c'est plus fréquente la tendance à absoudre aux accusés, si n'est pas clair qu'ils aient commis délit, ou s'ils nient l'intention. Dans beaucoup de relations on marge des détails fondamentaux de la cause, en cherchant ne pas approfondir dans la vérité ou la fausseté du témoignage apporté par l'accusé, bien qu'il soit fréquent que celui-ci défende des disculpations peu croyables. L'Église chrétienne et la Couronne sont intéressées lesquel en que les Espagnols qui vivent dans ces places nord-africaines et qui se sont éloignés de l'observance stricte de la foi catholique retournent à elle avant qu'ils continuent à vivre hors de l'Église. En accord avec cet intérêt prioritaire, le Conseil de l'Inquisition a proclamé nombreux édits de grâce dans lesquels il garantissait l'absolution aux renégats que confessaient volontairement⁸. Les inquisiteurs sont spécialement bienveillants dans le traitement envers les accusés, en palliant des questions qui dans un autre moment pourraient aggraver les punitions imposées. Ceux inculpés aussi connaissent d'avance les questions qui intéressent le plus aux membres du tribunal inquisitorial, c'est pourquoi ses réponses sont généralement préparées et pas toujours ils obéissent à la vérité. Par conséquent, les sources inquisitoriales que nous consultons pour reconstruire la péripétie vitale de ces chrétiens qui vivaient en Berbérie doivent être utilisées avec l'appareil critique correspondant, et devons les comparer avec des autres sources historiques.

L'Inquisition face au mahométisme

Bien que l'établissement de l'Église soit solide dans les villes espagnoles situées en Afrique du Nord⁹, les vicissitudes de la vie quotidienne éloignent parfois à ses habitants de la pratique du christianisme. D'accord avec les circonstances qui entourent à ces territoires situés à la frontière de Berbérie, les délits de mahométisme seront, logiquement, les plus nombreuses entre leurs habitants. La possibilité de que les fidèles mettent à vivre comme musulmans et entre des musulmans est l'option qui préoccupe le plus à l'Église chrétienne et à l'Inquisition, et c'est pourquoi est le délit le plus poursuivi dans ces latitudes. Néanmoins, en accord avec les presupposés religieux régnants, l'Inquisition est indulgente avec ces accusés. Si l'accusé nie son intention de se convertir à l'Islam, il est absous généralement et seulement on lui impose des pénitences spirituels. Dans la pire situation, quand le suspect admet l'intention, sa sentence est généralement celle de réconciliation, pourvu qu'ils n'apparaissent pas autres aggravants.

Dans la catégorie des mahométisme, il est nécessaire de distinguer deux groupes différenciés clairement. D'une part, ce serait la population militaire qui, angoissée par les précarités de son existence quotidienne, décide de désertir et de passer à terre musulmane, en abandonnant le christianisme. D'autre part, la population civile dans

⁸B. y L. BENNASSAR, *Los cristianos de Alá. La fascinante aventura de los renegados*, Madrid, 1989, pp. 282-283. Généralement, les édits de grâce qui sont accordés à la population d'Oran et de Mazalquivir durant ces ans sont destinés à renégats qui abandonnent sa foi pour se convertir à l'Islam, temporairement au moins. Ils ont deux années de durée et quand seront sur le point de terminer, sont les inquisiteurs de Murcia ceux qui informent à l'Inquisiteur Général, pour connaître s'il est d'accord de procéder à sa rénovation.

⁹B. ALONSO ACERO, "Iglesia e Inquisición en la España norteafricana: Orán y Mazalquivir a finales del reinado de Felipe II", *Hispania Sacra*, vol. L, n.º 101, enero-junio 1998, pp. 101-132.

laquelle le groupe majoritaire d'mahométisme est constitué par les musulmans qui se passent volontairement au christianisme pour, plus tard, abandonner cette religion par l'une ou l'autre circonstance.

a) Population militaire

En ce qui concerne à la garnison, l'exemple le plus fréquent que nous trouvons dans les relations de causes du tribunal de Murcia est celui relatif à ceux qui abandonnent Oran et entrent dans les terres de Berbérie pour trouver une sortie du nord de l'Afrique et une possibilité de retour à l'Espagne. Le soldat, qui a généralement été assez d'années en servant dans la ville chrétien, exerçant des tâches laborieuses comme la défense, protection et les surveillant, veut sortir de la ville et opter à un mode de vie plus confortable, dans lequel il peut atteindre la fortune qu'il n'a pas alors obtenue. Quand le soldat qui a été envoyé pour servir à la Couronne dans Oran, Melilla ou n'importe pas quelle autre ville espagnole de Berbérie vérifie comment lui on refuse l'autorisation pour retourner à l'Espagne, la fuite devienne la seule solution pour pouvoir sortir du prèside. Le plus efficace est d'essayer la fuite par mer. Quand les galères qu'apportent des approvisionnements pour la garnison arrivent à Oran ou à Mazalquivir de l'Espagne, certains de ces soldats essayent de se dissimuler dans les bateaux, et s'assurer de cette manière son retour à la Péninsule, même au risque de leur propre vie. Il fallait aussi être surveillant pour éviter aux musulmans mêmes, qui guettaient pour capturer à tous les chrétiens qui sortaient des bords du double prèside, pour les porter à Alger et demander par leur sauvetage une forte quantité d'argent, ce qui faisait que beaucoup de ces soldats décident renier. Ce n'était pas plus facile pour ceux-là que, au moins selon leur déclaration devant le Saint-Office, ils décidaient d'abandonner leur poste dans le but d'aller à un autre prèside nord-africain, où les pénalités étaient plus petites qu'à Oran. Le destin préféré a été Melilla, l'enclave de dominion espagnol le plus proche à Oran, mais la vérité c'est que beaucoup de ces soldats déserteurs arriveraient là plus par hasard dans leur fuite désespérée, qui par une volonté préméditée d'entrer dans une autre place espagnole.

En voyant le peu de possibilité de succès qu'avait la fuite à l'Espagne ou à un autre prèside, la majorité des soldats a essayé la désertion la plus radicale, celle qui les porte directement à des terres musulmanes. Souvent ce provoque l'abandon de sa religion, comme rapporte D. Juan Ramirez de Guzmán, gouverneur d'Oran durant les premières années du XVII^e siècle:

“supplifico a V.M. se sirva de mandar que se envie dinero para pagarles pues se les deve tanto y lo sirven y ganan con tanto trabajo como qualquier otra gente que gane sueldo de V.M. porque es muy poca y los servicios forzosos muchos y no ay hombre que quiera venir de españa a servir como solian porque saven la necessidad que se passa y quan tarde vienen las pagas y son estas plazas las que mas deven obligar a V.M. a que se acuerde de ellas pues redunde de tan grandes necessidades el yrse los soldados a fuitaver moros cossa que por evitarla me questa muchos ducados de mi cassa”¹⁰.

¹⁰ AGS. GA. Leg. 682, s.f. / 6 enero 1607. Lettre de D. Juan Ramirez de Guzmán. Le duc de Maqueda, onze ans après, affirme que la fuite aux maures est la forme choisie par les soldats pour sortir le plus rapide possible de ce que le gouverneur considère «tan penosa esclavitud como la de oran». (AGS. GA. Leg. 837, s.f. / 31 octubre 1618. Lettre de D. Jorge de Cárdenas Manrique).

Francisco Montero, soldat d'Oran, veut retourner à l'Espagne, le pays où il est né, mais n'obtient pas l'autorisation opportune. On pose la voie de la fuite par mer, mais, il craint d'être découvert et souffrir la dure punition que lui imposerait le gouverneur, et alors il décide d'être interné en Berbérie, c'est pourquoi il abandonne sa religion pour commencer une nouvelle vie dans l'Islam. Le Saint-Office de Murcia l'absoutre pour se protéger par édit de grâce et pour reconnaître les erreurs commises¹¹. D'autres soldats entrent déjà dans des terres musulmanes dans le but de renier par désir propre et volonté. Juan Alonso, naturel de Murcia, a servi dans le Peñon de Vélez de la Gomera pendant deux années, après laquelle il est été passé "par dépit" à Berbérie, où il a été avec robe de maure au service de Muley Xequé, roi de Fez. Désolé aux quelques jours, il s'est enfui à Ceuta, d'où il a été remis au tribunal de l'Inquisition de Séville, qui rapporte sentence de réconciliation¹².

Il est aussi possible de trouver des situations mixtes, où une première fuite à Berbérie est continuée par une fuite à l'Espagne à travers la mer. Luis Marín, morisque de Granada qui exerce comme soldat à Oran, arrive à Alger avec un autre compagnon parce qu'il ne supporte déjà plus les difficiles conditions de vie de la garnison. Là on devient à l'Islam, "yendo a la mezquita y haziendo los demas ritos y ceremonias", mais son intention est de retourner en Espagne et aussi au christianisme. Pour l'obtenir, il devient corsaire, mais son navire est capturé par deux galères espagnoles, dont, après avoir passé un temps comme force d'aviron, il finira en échappant et en arrivant à Murcia¹³. Un exemple très commun est celui-ci: le chrétien renégat qui, s'assurant donc un salaire, participe à la course algérien qui atteint sa splendeur après la fin de la grande confrontation dans la Méditerranée entre la Chétienté et l'Islam, vers 1580. De ce point de vue, Alger est consolidé comme point de destination pour ces soldats déserteurs, tandis que Tremecén et Mostaganem sont presque toujours des simples étapes intermédiaires de la fuite vers cette ville; Alger est "el polo de atracción, la ciudad que captaba a los europeos y los integraba bien en el cuerpo de jenízaros, bien en la flota corsaria, o incluso en los dos a la vez"¹⁴.

Pas tous les soldats qui finissent dans l'autre côté de la frontière le font par décision propre ou, au moins, c'est une volonté qu'on essaye de dissimuler pour des raisons évidentes dans les déclarations devant le Saint-Office. L'idiosyncrasie de ces prêtres, cloués dans des terres de l'Islam, provoque l'existence de circonstances spécifiques que finissent par intégrer dans le monde musulman à des soldats qui affirment n'avoir pas de la prédétermination d'abandonner son service à la Couronne. Au cours d'une incursion près à cheval contre maures de guerre, Juan García, soldat d'Oran, il reste endormi, ils le capturent et ils le portent à Mostaganem, où il renie. Mais il maintient ses anciennes croyances chrétiennes, et c'est pourquoi il veut s'enfuir à Oran. Sa tentative échoue et ils le portent à Alger, depuis où il organisera, cette fois avec succès, une nouvelle fuite vers Oran¹⁵. Juan de la Cruz, né à Larache, déclare qu'il a été capturé avec seulement neuf ans par des musulmans au cours d'une campagne militaire où il avait participé. Ils l'ont obligé à renier, mais il s'est échappé en essayant d'ar-

¹¹ AHN. Inq., leg. 2022 / 14, fol. 13 v. / año 1584. Absous ad cautelam, pénitences spirituels.

¹² AHN, Inq., leg. 2075 / 21, s.f. / año 1611.

¹³ AHN, Inq., leg. 2022 / 23, fol. 22 v. año 1594. Admis à réconciliation.

¹⁴ L. y B. BENNASSAR, *Los cristianos de Alá ...*, pp. 277-278.

¹⁵ AHN. Inq., leg. 2002 / 14, fol. 14 v. / Año 1584. Protégé par édict de grace. Absous ad cautelam, pénitences spirituels.

river à la Mámora, bien qu'il ne l'ait pas obtenu. Il s'est finalement enfui à Cadix, où il a été remis au tribunal de Séville¹⁶. Autres fois, on recourt à la tromperie pour justifier le pas donné par le soldat pour abandonner sa foi. Alonso Ruiz Torroba, est un soldat d'Oran exilé – en raison d'une dispute qui ne se réfère pas dans son dossier – à la Tour des Saints, une des enclaves défensives d'Oran située près du chemin qui communique Oran avec Mazalquivir. Là il est trompé par une moure amie, que lui fait passer à Tremecén, à dix-huit lieues à l'ouest d'Oran, où il renie¹⁷. Il n'importe pas quelle est la cause alléguée par ces personnes pour être intégré dans l'Islam, parce que des tribunaux de l'Inquisition correspondants ne punissent jamais avec sévérité aux accusés. Pour l'Église chrétienne, ce qui est véritablement important est de priver à l'Islam de nouveaux individus qui s'insèrent dans leur monde religieux et culturel, en plus d'éviter que des personnes rattachés avec l'office des armes puissent mettre à servir à l'adversaire. La religion et la politique sont présentes dans les verdicts de l'Inquisition, puisque l'objectif prioritaire est de favoriser le passage de plus de changeants à sa vieille foi et au service de sa fidélité politique précédente¹⁸.

Le désir de désertir de ces soldats est encadré dans un cadre ponctuel et spécifique, dans lequel au-delà d'une paroi et des châteaux qui composent le périmètre de défense de la place, tout ce qui est trouvé il est Islam. Et la seule façon de subsister dans ce monde, sans tomber dans les mêmes pénuries souffertes dans les enclaves chrétiennes, est au moyen de l'abjuration du christianisme et de la conversion à l'Islam¹⁹. Mais, finalement, ils sont plus les soldats qui vont à ce type de comportements comme pas intermédiaire pour finir en retournant à l'Espagne, d'où beaucoup d'eux ne partiraient jamais s'ils avaient su qu'ils allaient être envoyés à servir à un prèside nord-africain. En fait, quand le temps passe et ils vérifient que le fait de renier et vivre comme et entre musulmans ne les fait pas avoir d'autres possibilités d'embarquer envers l'Espagne, ils retournent généralement au prèside de celui qu'ils se sont enfui, même s'ils doivent risquer encore plus que quand ils en sont sortis pour entrer en Berbérie. Ils profiteront ensuite des édits de grace publiés par le Saint-Office de Murcia – précisément pour récupérer ce type de renégats -, ils expieront leurs fautes et ils seront réintégrés dans l'Église, en profitant de la tendance des gouverneurs de ne pas punir à ces déserteurs qui retournent aux places chrétiennes. Son intention est d'encourager d'autres à faire la même chose sans craindre de possibles sanctions. Parfois, sous cette formule de l'abandon et du retour aux villes, ce qui se cache est le moyen d'obtenir les nouvelles directes des villes musulmanes de Berbérie. Nous serions, donc, avant "faux" déserteurs qui dans juste peu de temps ils s'enfuient d'Oran et re-

¹⁶ AHN. Inq., leg. 2075 / 37, s.f. / Año 1638. Absous *ad cautelam*.

¹⁷ AHN. Inq., leg. 2022 / 14, fol. 14 r.-v. / Año 1584. Protégé par édict de grace. Absous *ad cautelam*, pénitences spirituels.

¹⁸ M. Á de BUNES IBARRA, "Reflexiones sobre la conversión al Islam de los renegados en los siglos XVI y XVII", *Hispania Sacra*, vol. XLII, n.º 85, 1990, pp. 181-198.

¹⁹ Il y a aussi qui déclare devant du Saint-Office que son intention a été de préférer la condition de captif, en maintenant l'adhésion à la foi du Christ, avant que renier et se convertir à l'Islam. Ou est certaine cette prétention ou est seulement une tentative de dédommager son comportement devant les autorités inquisitoriales, ce qui est vrai est qu'aussi ceux-ci finissent en se convertissant à l'Islam une fois qu'ils arrivent à la destination de leur captivité; c'est le cas, par exemple, de Antonio de Mendoza, portugais, qui en travaillant comme tailleur de pierres en Mazalquivir, souhaite s'enfuir à l'Espagne en bateau, et en voyant les difficultés qu'existent, choisit d'entrer en Berbérie "con el proposito de ser cristiano cautivo y que estando en argel le persuadieron que renegase y lo hizo". (AHN. Inq., leg. 2022/ 14, fol. 13 v.- 14 r. / Año 1584. Absous *ad cautelam*, pénitences spirituels).

tourment, pour notifier au gouverneur ce qui arrive à Alger, Mostaganem ou Tremecén, intensifiant ainsi la tâche qu'effectuent les espions authentiques. Dans ces villes de Berbérie, on connaît la formule que les chrétiens emploient pour s'introduire et on adopte des solutions d'urgence. En 1620, Pedro Alonso de Belén, cavalier enfui aux maures en juin et retourné à la fin d'août, compte comment les turcs de Mostaganem et de Tremecén "han hecho pregonar que todos los soldados que se fueren de estas plaças los tomen por cautivos aunque digan que van a renegar"²⁰. Au contraire, les déserteurs qui n'ont pas eu intention de retourner à Oran expliquaient aux musulmans tous les secrets de défense du chrétien prèside et les précarités de leur garnison, en encourageant à les entrer dans ces enclaves.

Les relations permanentes qui existent entre les deux religions aussi donnent comme résultat l'apparition de situations par lesquelles un chrétien estime que la foi vraie n'est pas la sienne, mais la musulmane. En 1572, Sebastián Bermúdez, ingénieur de combat dans Oran, il souffre une des peines les plus rigoureuses que nous trouvons par rapport à ceux-ci renégats. On lui on accuse d'avoir été mis en accord avec un autre pour s'aller à terre de maures pour vivre comme eux "siguiendo la seta de mahoma teniendola por buena y creyendo que en ella se salvaria"²¹. À aucun moment il affirme avoir agi de cette manière par faute de la précarité de sa vie comme membre de la garnison, mais, bien que sachant les problèmes qui peut avoir, il ne doute pas en admettre son adhésion sincère à l'Islam. Même quand ils le tortuèrent, Bermúdez s'est ratiifié dans son affirmation devant le Saint-Office de Murcia, ce qui lui supposera une punie spécialement grave: confiscation des biens, cent fléaux, et il devra servir cinq années comme rameur de galère, ce qui équivalait à une authentique peine de décès à moyen terme. À la Couronne ce type de condamnations lui étaient très utiles, et surtout à partir de la bataille de Lepanto (1571), on était fréquent que les peines de relaxation soient échangées par cette dernière. Francisco Ruiz de Librixa, portugais, soldat dans la Rocher de Vélez du Gomera, "se huyo y se yba a los moros con animo de ser moro". Il a été envoyé à l'Inquisition de Grenade, qui l'a condamné à réconciliation avec robe et cent fléaux pour avoir menti au début de sa déclaration, quand il a dit qu'il était fils de morisques, pour obtenir une peine plus petite, quand en réalité il était fils de vieux chrétiens²². Les peines sont aussi plus dures quand il s'agit de morisques qui profitent de sa condition de soldats dans des villes chrétiennes pour retourner à l'Islam: Francisco Hernández de Toledo, soldat aussi dans le Peñon, a été condamné par le tribunal de Grenade avec robe et prison perpétuelle pendant six mois et deux cent fléaux et exil de dix lieues de la côte de mer pendant dix années²³.

b) *Population civile*

La population civile commettait aussi des délits de mahométisme, bien que dans une moindre mesure que la garnison. Parfois l'abjuration du christianisme se produisait par conviction que l'Islam était la religion vraie. Fernando de Castro, jardinier qui

²⁰ AGS. GA. Leg. 863, s.f. / 9 agosto 1620. Lettre de D. Jorge de Cárdenas Manrique.

²¹ AHN. Inq., leg. 2022 / 6, fol. 1 v. / Año 1572.

²² AHN, Inq., leg. 1953, s.f. / Año 1587. Par rapport au tribunal inquisitorial de Granada, *vid.* J.M. GARCÍA FUENTES, *La Inquisición en Granada en el siglo XVI*. Granada, 1981, où on rassemble certaines des relations citées dans le présent travail.

²³ AHN. Inq., leg. 1953, s.f. / Año 1580.

était à Oran, Juan Rodriguez, résidant dans cette ville, et Miguel Jiménez, résidant à Mazalquivir, voient résolus leurs processus par le Saint-Office de Murcia en 1572, devant lequel ils ont été dénoncés pour avoir essayé tous -séparément - de s'enfuir à terre de maures. La relation ne rend pas compte de la véritable cause de cette activité, mais les trois, bien qu'ils nient l'intention et ils sont torturés sur cette dernière, sont condamnées à abjurer *de vehementi*, et aussi à des peines qui oscillent entre le service dans galères, la prison perpétuelle, ou les deux ensemble plus de fléaux²⁴. On apprécie que, quand on ne citera pas une motivation grave qu'elle justifie le pas à l'Islam, l'Inquisition punit avec une plus grande sévérité à les accusés.

Le délit de mahométisme a été aussi fréquente dans ces villes chrétiennes entre les chrétiens nouveaux de maures. Dans la plupart des cas ils sont esclaves baptisés que, par une certaine circonstance, ils retournent aux terres musulmanes, et ils sont reconvertis à l'Islam. Le fait d'avoir resté dans le nord de l'Afrique après avoir reçu le baptême, au lieu d'être envoyés à la Péninsule, en plus de que la conversion ne leur apporte pas la liberté, fait qu'ils veulent retourner à l'Islam. Luisa, de Berbérie, esclave de Juan Alemán, voisin d'Oran, a été rendu capturée, "baptizada y enseñada en las cosas de nuestra fee", mais des ans après elle est revenu à la terre de maures, de laquelle elle n'est pas partie jusqu'à ce qu'elle ait été encore capturé et portée à Oran. Elle allégué que la cause de sa marche du prèside était la duperie de la part d'un soldat "que se fue a rrenegar y que como muger que sabia poco se fue con el". Bien qu'avoir adopté toutes les utilisations et coutumes propres de l'Islam, Luisa affirme ne pas s'avoir écarté jamais réellement de la foi du Christ, et aussi qui s'est réjouie quand a été fait captive par seconde fois²⁵. Quelque chose paru l'arrive à Francisco de Frías, né en Berbérie, qui a reçu le nom de son maître quand il a été baptisé et qui se présente volontairement devant le vicaire d'Oran pour admettre que "le sonsacaron un soldado de la dicha çiudad berberisco aunque christiano y otro moro y le inçitaron para que todos fuesen a berberia diçiendole que pues era de casta de moros y tenia alla sus padres y parientes se fuese alla"²⁶. L'instigation à qui, par son origine musulmane, il est considéré proche à la possibilité de renier de son baptême chrétien, c'est l'argument employé par cet esclave pour expier ses fautes devant le Saint-Office. Mais les incitateurs sont, précisément, des mogataces²⁷, dans lesquels on personnifie la facile transgression de la frontière entre l'Islam et Chétienté dans ces latitudes nord-africains. Dans ces situations, les inquisiteurs se montrent aussi indulgents, dans sa préférence à maintenir dans l'Église à ceux-ci baptisés avant que les perdre dans l'Islam pour ne leur donner pas le pardon. Dans Melilla nous trouvons Lorenzo de Bustillo, esclave de Fernando de Bustillo, tisserand, qui est accusé par deux témoins de l'avoir vu faire la "zala", et de l'entendre dire qu'il était maure et de prier les oraisons de Mahoma.

²⁴ AHN, Inq., leg. 2022 / 6, fols. 2 v.- 4 r. / Año 1572. Fernando de Castro a déjà deux processus assimilés par l'Inquisition de Grenade, pour avoir né en Baza; un pour infraction de protestantisme, et d'un autre pour concerter s'aller à terre de maures à renier avec des morisques, et leur offrir des armes.

²⁵ AHN, Inq., leg. 2022 / 8, fol. 7 r-8 v. / Año 1579. Masse dans une paroisse, abjuration de vehementi, pénitences spirituels, interdiction de sortir de ces royaumes.

²⁶ AHN, Inq., leg. 2022 / 25, fol. 14 r.- v. Año 1596. Protégé par édict de grâce. Absous ad cautelam, pénitences spirituels.

²⁷ Le mot mogataces doit être compris dans son acception «de maure que, baptisé ou non, servait comme espion, guide ou collaborateur dans les troupes espagnoles de certains prèsides africains» (F. MAÍLLO SALGADO, "Breves notas sobre la historia y el significado de la palabra «almogataz», *Studia Zamorensia*, n.º 5, (1984), p. 480).

Il a admis que ces accusations étaient vérité et il a été reçu à réconciliation, et on lui a ensuite enlevé le robe²⁸.

Aussi le mauvais traitement accordé par le maître peut être la raison donnée par ces esclaves convertis au christianisme pour retourner à terre de maures. Entre ces esclaves circule la rumeur que s'ils parviennent à être entre des maures pendant une année et un jour, ses maîtres perdent leurs droits sur eux, étant libres de nouveau. Alonso, esclave de Juan González, voisin d'Oran, a été rendu captif aux douze ans, et il a été baptisé à l'église de Mazalquivir après trois années d'instruction dans le christianisme. Mais, dès que ses cousins, maures de paix, entrent à Oran, ils le convainquent pour qu'il retourne avec eux à Berbérie, parce que "le havian dicho que si se bolviése a su natural y alla estava año y dia alcançava libertad y ansi agora avia venido de su voluntad" comme il allègue dans une première confession, avec laquelle il n'est ensuite pas d'accord²⁹. Andrés, morisque, est maltraité dans le Peñón de Vélez par son maître, ce pourquoi il se passe aux maures. Son maître se repentit de sa manière d'agir et Andrés retourne au Peñón, et montre le désir de retourner au christianisme³⁰. Tous ceux-ci sont des témoignages aveuglants d'une situation spécifique, propre de territoires où les contacts entre les deux confessions sont continus et produisent des situations où rien est définitif en lui-même.

Cependant, pas tous les chrétiens nouveaux de maures qui habitaient dans ces enclaves chrétiennes de Berbérie entrent dans la catégorie d'esclaves. Certains sont libres et aussi sont accusés par des crimes d'islamisme. En ces derniers c'est possible d'observer aussi les problèmes dérivés de la précaire tâche de catéchisation qui est menée sur ces musulmans qui entrent dans les villes chrétiennes, ainsi que la tentation qui suppose de vivre de façon permanente en contact avec "l'autre côté" de la frontière. Leonor de Borja, femme de Miguel de Chèvre, soldat d'Oran, est accusée d'avoir donné son opinion à haute voix: "el diablo la avia metido por las puertas de Oran a volverse cristiana". Aussi elle a été accusée de ne pas vouloir aller à masse, ne pas se confesser, évoquer à Fátima et à Mahoma, et blâmer aux chrétiens en disant qu'ils les sont seulement "de campanilla". Leonor devra abjurer *de vehementi*, ne pas sortir d'Oran pendant les prochaines huit années et, significativement, on donne ordre de "que acabe de ser ynstruyda en nuestra santa fe catolica"³¹.

Il est nécessaire de considérer que, de manière égale que pour la plupart des exemples indiqués c'est l'Islam celui qui, au moins *a priori*, se présente comme le monde souhaité, il y a des situations où le pas à donner est en effet l'opposé. Dans ces derniers nous pourrions encadrer à tous ces chrétiens qui, depuis leur condition de captifs dans des enclaves musulmanes, finissent pour renier mais maintiennent vivante leur foi dans leur coeur. Beaucoup de ces chrétiens s'enfuient à Oran, ce pourquoi ce prèside se configure comme un symbole de l'accueil chrétien auxquels ils avaient été obligés de vivre entre infidèles ou, même, de renier de leur foi. Vers le milieu du XVII^e siècle

²⁸ AHN, Inq., Leg. 1953, s.f. / Año 1575.

²⁹ AHN, Inq., leg. 2022 / 13, fols. 20 r.-21 r. / Año 1583. Un autre bon exemple de l'importance accordée par ces esclaves convertis au désir d'obtenir sa liberté est celui du berberisque Francisco de Navarrete, qui, quand il servait à l'armée chrétienne comme "mogataz", il reste – pendant une chevauchée – en Tremecén, "no con deseo de ser moro sino por conseguir libertad porque avia oydo decir que estando alla entre moros un año y un dia quedava libre" (AHN, Inq., leg. 2022 / 14, fol. 15 r. / 1584, Protégé par édict de grace. Absous ad cautelam, pénitences spirituels).

³⁰ AHN, Inq., Leg. 1953, s.f. / Año 1575. Admis à réconciliation.

³¹ AHN, Inq., leg. 2022 / 17, fols. 3 r.-4 r. / Año 1586.

il existe entre Oran et Alger un marché de rédemption de captifs déjà bien défini. Un musulman d'Alger ira à Oran pour concerter les sauvetages, en restant en gage jusqu'à ce que ceux-ci soient menés à bien ; tandis qu'un chrétien d'Oran fera ce qui est approprié à Alger. Une fois décidé des deux côtés qu'il devra se dégager et à quel prix, ceux rachetés s'embarqueront à Alger pour le compte des autorités d'Oran, tandis qu'Alger met de sa partie la garde de ces navires, ainsi que des bateaux dans lesquels il passe l'argent depuis l'Espagne au prèside³². Juan Bautista Navarro, captif depuis qu'il avait onze ans dans La Goleta et ensuite transféré à Alger, Blas Fernandez, Portugais capturé dans la bataille d'Alcazarquivir, ou Antón, corse emmené captif à Alger quand il avait cinq ans, ils sont seulement quelques exemples des chrétiens qui voient à Oran la planche de salut pour leur foi, après avoir passé un long temps en vivant comme adeptes à l'Islam³³.

L'Inquisition face au judaïsme

À différence d'autres prèsides espagnoles et portugaises en Afrique du Nord, Oran peu de temps après sa conquête a ouvert ses portes à la présence d'une communauté hébraïque. Après l'expulsion initiale des juifs qui vivaient à Oran – beaucoup d'eux originaire de l'Espagne après les événements de 1391 et l'expulsion général de 1492 -, Fernando le Catholique concède en 1512 une cédula par laquelle on permet le séjour dans les places de trois familles juives, celui de Haben Semerro, Rubí Satorra et d'un certain Cansino. L'évolution de la juiverie d'Oran et les relations entre des hébreux et des chrétiens seront pleines d'avatars, et ils donneront lieu à plusieurs tentatives d'expulsion qui terminent en 1669, quand les juifs sortiront définitivement de ces villes. Avec ceci on met fin à la dernière juiverie en territoire espagnol, qui avait survécu presque deux siècles après l'expulsion de 1492³⁴.

Les autorités ecclésiastiques d'Oran acceptaient la présence des juifs. Cristóbal Villafaña de Solís, vicaire en 1613, explique les inconvénients qui sont dégagés de cette présence hébraïque dans des terres frontalières:

«ay en esta çiuudad muchos mas judios de los que conviene porque afuera de que es gente de poca fidelidad los mas poderossos tienen su parentela y haçienda y tratos en la ververia con sus parientes que viven entre los turcos de argel mostagan y tremezen a quien an menester contentar y de quien se puede temer algun daño (...) estos señor tienen su sinagoga sin horden ni liçençia de V.M. y contra los sagrados canones en la qual hazen sus ritos y barrias çerimonias no sin grande escandalo y perjuizio de los fieles christianos (...) lo qual no se les devia permitir”³⁵.

³² B. ALONSO ACERO, *Orán-Mazalquivir, 1589-1639: una sociedad española en la frontera de Berbería*. Madrid, CSIC, 2000.

³³ AHN. Inq., leg. 2022 / 14, fol. 15 v. / Año 1584, y leg. 2022 / 25, fols. 13 v.- 14 r. Tous sont protégés par édict de grace, absous ad cautelam, pénitences spirituels.

³⁴ Sur la présence des juifs à Oran *vid.* J.F. SCHAUB, *Les juifs du roi d'Espagne. Oran, 1509-1669*. Paris, 1999; J. ISRAEL, «The Jews of Spanish Oran and their Expulsion in 1669», *Mediterranean Historical Review*, Volumen 9, n.º 2, Diciembre 1994, p. 237. Du même auteur et sur le même sujet *vid.* «The Jews of Spanish North Africa, 1600-1669», *Transactions of the Jewish Historical Society of England*, n.º XXVI, 1979, pp. 71-86; et B. ALONSO ACERO, *Orán y Mazalquivir, op. cit.*, Madrid, 2000, pp. 202-248.

³⁵ AGS. GA. Leg. 785, s.f./20 enero 1613. Lettre de Cristóbal Villafaña de Solís, vicaire général d'Oran.

Malgré la bienveillance montrée envers les juifs d'Oran pendant plus d'un siècle³⁶, le désir d'accentuer la surveillance en ce qui concerne cette communauté et la pratique de ses croyances, provoque que dans le 1628 le commissaire de l'Inquisition à Oran va à la juiverie pour "saber si entre los hebreos que residen en dicha ciudad havia algunos libros que llaman el talmud"³⁷. Jacob Cansino et son fils Brahen seront reprimandés et condamnés à payer deux cent duchés pour dépenses du Saint-Office, parce que dans leur maisons on a trouvé plusieurs exemplaires du Talmud, qui seront brûlé bientôt dans la place publique. La bénignité des peines obéit seulement au témoignage de tous les deux, parce qu'ils ont affirmé ne pas avoir lu ces livres, ou au moins, non les chapitres que l'Église croyait plus nuisibles contre la foi catholique³⁸.

Jusqu'à 1669, l'existence d'une juiverie, d'une synagogue, des livres et de cérémonies hébreues, ont approché de manière évidente le judaïsme aux habitants d'Oran. En ce sens, apparaissent quelques relations de causes remises au tribunal du Saint-Office de Murcia dont les protagonistes sont chrétiens, civils ou militaires, suspects de judaïsme. Diego Sarmiento est jugé par le tribunal inquisitorial de Murcia pour entrer plusieurs fois dans la synagogue, et pour écouter des discours hébreus. On lui dénonce pour faire l'éloge du judaïsme, et par des connaissances de la Cábala, qui arrivent même à dépasser, ceux des juifs eux-mêmes. D'autre part, ce contact avec la minorité hébraïque d'Oran a été transformé en amitié, parce que l'accusé mange et boit avec les juifs. Il y a aussi des doutes de lui parce qu'il ne va pas à masse et il ne se confesse pas depuis plusieurs années, ce pourquoi il est finalement dénoncé à l'Inquisition, que commence un long procès contre lui³⁹. En 1570 est déjà ouverte la cause, et en ce moment le plus grand problème à auquel l'Inquisition de Murcia doit faire face est au fait que les principaux témoins du cas sont juifs et, pour des raisons évidentes, on ne veut pas que ceux-ci entrent en Murcia, ce pourquoi on propose de faire le jugement à Oran⁴⁰.

Pour quelques Espagnols de la Péninsule, la permanence d'un noyau juif à Oran permet le pas à cette religion dans un territoire espagnol. Diego García assure devant un franciscain d'Oran que quand il était à Baeza il a eu un grand doute sur si ce qui est vraie, la loi du Christ ou celle des juifs, et il a décidé ce qui est dernière, "aviendo oydo que en oran avia juderia se determino pasar alla a tornarse judio y bibir con ellos"⁴¹. Les juifs d'Oran l'acceptent dans leur communauté, ils l'endoctrinent et ils lui donnent une robe juive. Après s'être converti au judaïsme "entendio que avia andado herrado" et il confessé par volonté devant ce franciscain, qui est obligé de dénoncer le cas devant le vicaire, dans sa qualité de commissaire du Saint-Office. Pour cet accusé

³⁶Selon D Martín de Córdoba, ni Carlos V ni Felipe II avaient permis que le Saint-Office juge aux juifs d'Oran, fait par lequel on félicitait l'ancien gouverneur des villes. (AGS. GA. Leg. 518, fol. 5 / agosto 1598. Lettre de D. Martín de Córdoba).

³⁷AHN. Inq. Leg. 2022 / 45, fol. 1 r. / Año 1628.

³⁸AHN. Inq. Leg. 2022 / 45, fols. 1 v. - 2 r / Año 1628.

³⁹AHN. Inq., leg. 2022 / 6, fol. 6 r.- v. / Año 1572. Peine de masse majeure, abjuration de levi et 100 duchés d'amende.

⁴⁰" (...) los que deponen contra él (D. Sarmiento) son seis testigos los tres judios y los otros cristianos biejos y si huviesen de benir aqui los judios seria grande escandalo y podrian resultar muchos ynconbinientes allende que seria nescesaria cedula particular de Su Magestad (...)", motif pour lequel l'inquisiteur du tribunal de Murcia propose que le jugement ait lieu à Oran, dans le monastère des dominicains ou dans celui des franciscains. (AHN. Inq., leg. 2798, s.f. / Año 1570. Lettre de l'Inquisition de Murcia au Conseil de l'Inquisition).

⁴¹AHN. Inq., leg. 2799, s.f. / Año 1577.

la peine imposée sera spécialement dure, puisque ce n'était pas la première fois qui se écartait du christianisme. En total, cinq années de prison et cent fléaux ce sera la condamnation qu'il devra accomplir.

Le rôle maritime et commercial d'Oran favorise aussi l'arrivée d'étrangers dans lesquels on peut personnifier les pratiques judaïsantes. Au tribunal de Murcia arrive, dans l'année 1615, Jacome de la Campania, née en Liorna, remis par le vicaire ecclésiastique d'Oran. Il était arrivé à Berbérie de Florence, où il travaillait comme orfèvre, et il est accusé de manger de la viande en Cuaresma et d'être circonsis. Dans sa déclaration il affirme appartenir à la communauté de juifs de Liorna, bien qu'il ait été baptisé à Naples. La sentence du Saint-Office l'oblige à être incarcéré pour une année dans un couvent, pour que là ils l'endoctrine⁴². Mais de manière égale qu'un ancien juif civil est accusé de retourner à sa foi précédente, il sera aussi accusé de judaïser Juan de Melilla, un des soldats d'Oran. Ceux qui le dénoncent ils affirment l'avoir entendue qui est hébreu et que son père l'a aussi été. La vérification de ces dénonciations impliquent savoir s'il est circonsis ou non; examiné par un chirurgien, on détermine la fausseté des accusations⁴³. Il y a aussi des dossiers, bien que peu, dans celui que présumés judaïsants sont musulmans: autre Juan de Melilla, celui-ci naturel de Tremecén, esclave du payeur de Melilla, échappe à territoire musulman, où il garde la loi de Moisés, en la considérant mieux que celle des chrétiens. Par cette infraction il sera condamné à exil perpétuel de la côte de mer⁴⁴.

Des autres délits poursuivis par l'Inquisition à Oran.

Indépendamment des causes analysées jusqu'à présent, il y a d'autres qui sont aussi notifiées à l'Inquisition espagnole depuis le nord de l'Afrique. Toutes sont des cas plus petits, que l'Inquisition elle-même considère comme secondaires, face à ce qu'ils ont toujours été ses intérêts prioritaires dans ces latitudes: la persécution de crispto-juifs et islamisants. Certaines d'elles rappellent les caractéristiques spécifiques d'un prèside nord-africain et des conditions de vie particulières de leurs habitants. D'autres, au contraire, démontrent comment dans ces latitudes on répète des comportements très semblables à ceux qui se produisent dans les villes espagnoles de la Péninsule

Beaucoup de soldats de ces villes du Berérie doivent répondre pour le délit de blasphème. Le long séjour dans ces places qui doivent supporter, sans repas, ni vêtement, ni de l'argent suffisant, fait que les gens de guerre développent un caractère rugueux et très donné au jeu et la boisson⁴⁵. Dans leurs déclarations, les soldats essaient d'accuser à l'alcool, ou à leur mauvaise fortune dans le jeu. Toutefois, l'Inquisition est spécialement dure avec ces comportements, en accord avec la catégorie de places frontalières qu'ont ces enclaves. Le soldat Andres de Ruescas, après avoir perdu neuf réels dans un départ de cartes, commence à parjurer: "malaya quien me pario y quien me

⁴² AHN. Inq. Leg. 2022 / 33, fols. 36 r. - 38 v. / Año 1615.

⁴³ AHN. Inq. Leg. 2022 / 41, fols. 7 r.- 8 v. / Año 1625. On démontre qu'il a été dans une ivresse quand ce soldat avait prononcé ces mensonges.

⁴⁴ AHN. Inq., Leg. 1953, s.f. / 1577.

⁴⁵ M. Á de BUNES IBARRA, "La vida en los presidios del norte de África", *Actas del Coloquio «Relaciones de la Península Ibérica con el Magreb» (siglos XIII-XVI)*, 1987, pp. 561-590

hizo y reniego de la crisma que tengo y de quien me la pusso y de los sanctos que estan junto a Dios (...) y que se cagava en quanto Dios le dava que el era del diablo y no queria que le diesse Dios nada sino el Diablo". Ils le portent devant le commissaire et il dit que cette nuit "estava vorracho e yncapaz por aber bebido mucha aguardiente y que otras muchas veçes acostumbra a tomarsse el vino y privarsse de juicio"⁴⁶. Teodoro de Mendoza, soldat qu'il sert dans le château de Sainte Croix, est porté devant l'Inquisition parce que "avia dicho que la Birgen nuestra señora avia sido puta, por el grande amor que tubo a su bendito hijo"⁴⁷. Dans ce cas, celui inculpé essaye de convaincre aux inquisiteurs de qu'il s'agit d'un malentendu, et dans sa confession il fait allusion aux nombreux travaux et misères qu'a souffert pendant des années pour défendre la foi catholique.

Les citoyens civils blaspématiquement aussi dans les prèsidés: Domingo Terradas, voisin d'Oran, doit répondre devant l'inquisiteur de Murcia. Dire que Dieu n'avait pas fils, que Dieu a traité avec femme, qui il vivait en concubinage, et affirmer qu'avoir accès charnel avec des femmes en les payant pour cela il n'était pas péché, ils sont des motifs suffisants pour être réprimandé, signalé, obligé d'abjurer de levi, et exilé perpétuellement d'Oran et du secteur de l'Inquisition de Murcia⁴⁸.

On poursuivra également les délits de bigamie, spécialement significatives dans ces territoires nord-africains, éloignés de la Péninsule, où il était facile de prétendre dissimuler l'existence d'un mariage précédent dans une autre ville espagnole. Un exemple est Fernando Salido, soldat d'Oran, qui entre dans cette dynamique, puisqu'on vérifie l'existence d'un premier mariage, en Iznatoraf (Jaén), sa ville indigène. Il essaye de nier la liaison et bien qu'il est vrai qu'il ait été contracté par la force, aussi a été consommé, et de lui est né un fils. En étant vivante sa première femme et en ayant marié par seconde fois à Oran, il sera condamnée à cinq années de galères à l'aviron et sans salaire⁴⁹. Les cas de bigamie sont plus fréquents entre la population militaire de ces enclaves, parce qu'il était fréquent que l'enrôlement suppose une rupture radicale avec sa vie précédente. Sans espoir de retourner au lieu celui qui un jour sont sorti, ces soldats ils décident de contracter un nouveau mariage dans ces prèsidés, en dissimulant son véritable état civil.

L'Inquisition fera aussi beaucoup d'attention pour détecter les délits de sollicitation, délit qui donne lieu à des peines réellement graves. Un religieux de la Mercie, fray Diego Navarro, prédicateur dans le couvent de l'ordre à Oran, est dénoncé par trois femmes par "averlas solicitado en la confesion con palabras y torpes tocamientos para actos torpes y desonestos"⁵⁰. L'affaire est aggravée parce qu'ils déclarent comme témoins autres moines du même ordre qu'ils affirment avoir entendu que l'accusé traitait charnellement avec certaines filles de la confession. On vérifie que les demandeurs étaient des femmes bonne renommée et de réputation, et bien qu'il soit défendu "diçiendo que siempre avia administrado la confesion con mucha Reberençia y Rectitud (si bien) fuera della podria aver tenido algun descuido como hombre", il a été incarcéré dans un monastère de son ordre pendant une année, et il est aussi déclaré in-

⁴⁶ AHN. Inq. Leg. 2022 / 52, fols. 13 v.- 16 r. / Año 1636.

⁴⁷ AHN. Inq. Leg. 2022 / 33, fols. 32 r.- 33 v. / Año 1615. Condamné à 200 fléaux et exil du secteur de l'Inquisition de Murcia.

⁴⁸ AHN. Inq., leg. 2022 / 24, fol. 2 r.-v. / Año 1595.

⁴⁹ AHN. Inq., leg. 2022 / 23, fols. 2 v.- 3 r. / Año 1594.

⁵⁰ AHN. Inq., leg. 2022 / 20, fols. 4 v-5 r. / Año 1588.

capable pour prêcher et admettre des hommes et des femmes de par vie, ainsi qu'il est exilé d'Oran pendant dix années. Cette peine tellement rigoureuse, par rapport à celles appliquées à des cas semblables⁵¹, peut être interprétée comme une tentative de donner exemple entre un domaine ecclésiastique que, pour effectuer sa tâche dans une enclave frontalière, elle doit avoir des soins spéciaux en ne pas encourir des comportements éloignés de l'orthodoxie stricte de la foi catholique.

Le délit de protestantisme apparaît à peine à Oran. Il affecte généralement gens qui arrivent aux villes des pays où on pratique cette religion et que, bien qu'ils reçoivent le baptême chrétien, ils se présentent devant les autorités religieuses d'Oran et reconnaissent leurs relations avec leur foi précédente. Ils affirment leur but d'amendement, bien que dans leur for intérieur ce raisonnement soit dus plus à la crainte d'une punition inquisitoriale, comme il se produit avec beaucoup des accusés de mahomé-tisme ou de judaïsme, qui à une déclaration totalement sincère de la foi qui logent dans son coeur. Francisco de Larache, Anglais, de 34 ans, baptisé, va devant le prieur de Saint-Domingue d'Oran pour être réconcilié avec le christianisme. Il affirme que son but d'être chrétien est dehors de tout doute, comme lui il démontre par les aumônes qu'il livre, les masses qu'envoie dire, et les esclaves propres auxquels il libère après s'avoir converti. Sa volonté le libère de la punition et pour lui le verdict est d'absous *ad cautelam*⁵².

Il est significatif que les accusés de superstitions à Oran sont généralement des femmes, qui doivent répondre devant les inquisiteurs de Murcia par de présumées délits de magie et sorcellerie. L'analyse de ces situations nous place dans un monde où le désir de connaître ce que le futur procure, de commercer une relation avec un certain homme ou d'obtenir la fidélité du mari, sont des valeurs auxquelles on accorde tant d'importance comme pour arriver à essayer de tromper la surveillance de l'Inquisition, qui est signalée à l'avance contre ces superstitions. Toutefois, les inclinations de ces femmes vers ce qui est occulte et mystérieux présentent une affinité étroite avec celle de leurs ressemblances dans des terres péninsulaires, bien que certaines d'elles viennent de la culture musulmane, en qualité d'esclaves baptisés. Ana Martínez récite des oraisons à des saints aidée avec une bougie et selon l'aspect que celle-ci prend quand viendra de prier elle devin s'il va être accompli ou pas ce qui est sollicité par le demandeur. Pour l'Inquisition ces divinations supposaient «tener pacto expreso con el demonio la rea y sentir mal de los sacramentos de la confesion y comunion y adivinaciones gravissimamente reprovadas por los sacros canones»⁵³. L'activité de Francisca Ortiz, voisin d'Oran, qu'elle fait exhortations avec des coeurs de moutons enterrés à la porte des maisons pour attirer la bonne chance, et avec des marionnettes auxquelles elle cloue des épingles, provoque aussi beaucoup de soupçons. Ses buts sont de deviner le futur, d'unir des hommes et des femmes et savoir si quelques navires ont été perdus dans la mer⁵⁴. Le Saint-Office, très actif depuis sa création au moment de poursuivre et punir ces délits de superstition, condamne avec rigidité à ces femmes, les exi-

⁵¹ "Por regla general, sobre todo desde finales del siglo XVI, las penas impuestas eran muy leves (...). Los casos más graves (...) se saldaban con una privación perpetua -que luego solía reducirse a unos cuantos años- de confesar a hombres y mujeres y un año de reclusión en un convento. Algunos casos extremos (...) eran condenados a cinco años de destierro". J. BLÁZQUEZ MIGUEL, *La Inquisición*. Madrid, 1987, p. 99.

⁵² AHN. Inq. Leg. 2022 / 41, fols. 17 v.-18 v. / Año 1625.

⁵³ AHN. Inq. Leg. 2022 / 49, fols. 28 r. - 31v. / Año 1635.

⁵⁴ AHN. Inq. Leg. 2022 / 49, fols. 31 r. - 34 r. / Año 1635.

lant presque toujours de son lieu de résidence. Les condamnées argumentent qu'elles n'ont jamais abandonné leur foi, et qu'elles font de telles sorcelleries et sortilèges pour vivre ou par altruisme, pour aider à d'autres femmes. Le tribunal ne réduit pas les peines, parce que voit dans ces sorcières le germe d'activités les plus graves contre le maintien adéquat de la foi et contre l'accomplissement des dogmes chrétiens, quelque chose spécialement grave dans des terres de frontière.

En définitive, et comme conclusion, l'Inquisition espagnole en Afrique du Nord a agi avec rigidité et efficacité grâce aux tribunaux de secteur péninsulaires qui portaient les cas des différentes enclaves espagnoles de Berbérie. Préoccupée fondamentalement par les crisptojuifs et les islamizants, vu son caractère de territoires frontaliers entourés de l'Islam et avec présence de noyaux juifs, l'Inquisition n'a pas cessé de poursuivre d'autres délits qui pouvaient aussi éloigner aux chrétiens de l'observance stricte de leur foi. La précarité dans les conditions de vie des ces prêtres, la proximité d'autres religions, l'impunité qu'offrit la distance géographique en ce qui concerne la hiérarchie ecclésiastique qui habitait dans la Péninsule, ils sont seulement certains des motifs qu'ont encouragé aux habitants de ces places à transgresser les dogmes chrétiens, parfois jusqu'au point de renier de leur foi. Toutefois, l'Inquisition a maintenu aussi son pouvoir et sa force dans ces territoires espagnols de l'autre côté du Détroit, compte tenu de que, par son identité particulière, pourvu qu'il soit possible il fallait opter pour le pardon et la réconciliation pour favoriser la permanence de l'accusé dans sa religion, sa culture et sa loyauté à la Couronne.

Bibliographie

- ALONSO ACERO, B., *Orán-Mazalquivir, 1589-1639: una sociedad española en la frontera de Berbería*. Madrid, CSIC, 2000.
- _____, "Iglesia e Inquisición en la España norteafricana: Orán y Mazalquivir a finales del reinado de Felipe II", *Hispania Sacra*, vol. L, n.º 101, enero-junio 1998, pp. 101-132.
- _____, "Conversos musulmanes en la Berbería cristiana: el infortunio de la cruzada pacífica contra el Islam", *Hispania Sacra*, vol. LI, n.º 103, enero-junio 1999, pp. 187-210.
- BARRIOS, M., *El tribunal de la Inquisición en Andalucía*. Sevilla, Ed. Castillejo, 1991.
- BENNASSAR, B. y L., *Los cristianos de Alá. La fascinante aventura de los renegados*, Madrid, 1989.
- BETHENCOURT, F., *La Inquisición en la época moderna. España, Portugal, Italia, siglos XV-XIX*. Madrid, Akal, 1997.
- BLÁZQUEZ MIGUEL, J., *El tribunal de la Inquisición de Murcia*. Murcia, 1986.
- _____, *La Inquisición*. Madrid, 1987.
- _____, "Catálogo de los procesos inquisitoriales del Santo Oficio de Murcia", *Murgetana*, LXXIV, (1987), pp. 5-109.
- BRAUDEL, F., "Les Espagnols et l'Afrique du Nord de 1492 à 1577", *Revue Africaine*, vol. 69, 1928, pp. 184-233 et 351-410. Traduction espagnole dans F. BRAUDEL, *En torno al Mediterráneo*. Barcelone, 1996, pp. 41-100.

- BUNES IBARRA, M. Á. de, *La imagen de los musulmanes y del norte de África en la España de los siglos XVI y XVII. Los caracteres de una hostilidad*. Madrid, C.S.I.C., 1989.
- _____, "Reflexiones sobre la conversión al Islam de los renegados en los siglos XVI y XVII", *Hispania Sacra*, vol. XLII, n.º 85, 1990, pp. 181-198.
- _____, "La vida en los presidios del norte de África", *Actas del Coloquio «Relaciones de la Península Ibérica con el Magreb» (siglos XIII-XVI)*, 1987, pp. 561-590
- CONTRERAS, J., DEDIEU, J.P., "Geografía de la Inquisición de España: la formación de los distritos, 1470-1820", *Hispania*, XL, 144, 1980, pp. 37-93.
- FRIEDMAN, E. G., *Spanish Captives in north Africa in the Early Modern Age (16-18c)*. Madison, University of Wisconsin Press, 1983.
- GARCÍA CÁRCEL, Ricardo. *Herejía y sociedad en el siglo XVI. La Inquisición en Valencia, 1530-1609*. Barcelona, 1980.
- GARCÍA FUENTES, J. M., *La Inquisición en Granada en el siglo XVI*. Granada, 1981.
- GOZALBES CRAVIOTO, E. *Notas para la historia de los judíos en Ceuta (siglos XI-XVI)*. Ceuta, 1988.
- ISRAEL, J., «The Jews of Spanish Oran and their Expulsion in 1669», *Mediterranean Historical Review*, Volumen 9, n.º 2, Diciembre 1994, pp. 235-255.
- _____, «The Jews of Spanish North Africa, 1600-1669», *Transactions of the Jewish Historical Society of England*, n.º XXVI, 1979, pp. 71-86.
- JIMÉNEZ DE GREGORIO, F., "Relación de Orán" por el vicario don Pedro Cantero Vaca (1631-1636): *Hispania*, tomo XXII, n.º 85 (1962), pp. 81-117.
- _____, «La visita a Orán del vicario Dr. Juan Luengo de Viera en 1682-83», *Hispania*, tomo XLVII, n.º 167, 1987, pp. 929-949.
- LOURIDO, R., TEISSIER, H., (coord.). *El Cristianismo en el norte de África*. Madrid, Mapfre, 1993.
- MAÍLLO SALGADO, F., "Breves notas sobre la historia y el significado de la palabra «almogataz», *Studia Zamorensia*, n.º 5, (1984), pp. 471-480.
- _____, «The Almogataces: a historical perspective», *Mediterranean Historical Review*, vol. 6, n.º 2, 1991, pp. 86-101.
- RICARD, R., "Les établissements européens en Afrique du Nord du XV^e au XVIII^e siècle et la politique d'occupation restreinte", *Revue Africaine*, vol. 79, 1936, pp. 687-688.
- _____, «Le problème de l'occupation restreinte dans l'Afrique du Nord (XV-XVIII siècles), *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, n.º 8, 1936, pp. 426-437.
- SALAFRANCA ORTEGA, J. F., *La presencia hebrea en Melilla hasta 1874*. Melilla, 1987.
- SCHAUB, J. F., *Les juifs du roi d'Espagne. Oran, 1509-1669*. París, 1999.